

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 7 novembre 2024

## Délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 2024

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :  
22 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Elvine LEON), Albane GENIN (pouvoir donné à Raphaël DELOIN), Karine LORENZO (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

### **2024-73 Délibération relative à la modification du linéaire de voirie communale**

**Rapporteur : Aymeric GIRARDON**

Les voiries sont gérées par différents interlocuteurs :

- le Département du Rhône entretient les routes départementales RD 70, RD 70a, RD 160 et RD 389 pour 12 120 mètres et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, a repris l'entretien de l'ancienne route nationale RN7 pour 5 500 mètres ;
- la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle se charge de l'entretien de ses 12 300 mètres répartis en trois catégories selon la fréquence de circulation (catégorie 1, catégorie 2 et zones artisanales) ;
- la commune de Fleurioux-sur-l'Arbresle gère les voiries communales restantes.

A ce jour, le linéaire de voirie déclaré pour la commune est de 12 982 mètres.

Les voiries communales suivantes ont été définies comme voies communales d'intérêt communautaire de catégorie 2 : rue Adèle Ducreux, rue Gabriel Combaudon et montée du Chêne. De plus, la mise à jour du linéaire de voirie communale a permis de comptabiliser 13 240 mètres.

Il convient donc de mettre à jour la répartition du linéaire de voirie classé dans le domaine public sur la commune avant le 31 décembre 2024 pour une prise en compte pour l'année 2026.

VU les articles L 2121-29, L 2334-1 à L 2334-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement inclut le linéaire de voirie de la commune ;

CONSIDERANT les changements opérés dans la gestion des linéaires de la voirie ;

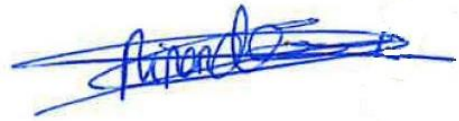
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **DE FIXER** le nouveau linéaire de la voirie communale à 13 240 mètres ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement pour l'année 2026.

Le Maire  
Diogène BATALLA

A blue ink signature of Diogène Batalla, written over a circular official stamp of the commune of Euroux. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE EUROUX' and '1871'.

La secrétaire de séance  
Caroline MIRANDA

A blue ink signature of Caroline Miranda, written in a cursive style.